

Coût des permis et certificats (2001-02-01)

Les honoraires suivants sont exigés du requérant pour l'étude de toute demande de permis ou de certificat énuméré à la réglementation d'urbanisme.

1) Permis de lotissement :

- pour chacun des lots faisant l'objet d'une opération cadastrale 25 \$ pour le premier lot, plus 10 \$ pour chaque lot supplémentaire faisant partie du plan

2) Étude d'un projet de lotissement exigeant un plan image, pour un projet majeur :

- 0 à 20 terrains 100\$
- 21 terrains et plus 150\$

3) Permis de construction

a) Bâtiment principal

- Habitation 50 \$ par unité de logement
- Maison mobile 50 \$
- Bâtiment non résidentiel 50 \$ plus 1\$ par tranche de 1000 \$ du coût des travaux

b) Modification et agrandissement 35 \$

c) Rénovation et réparation 20\$

d) Bâtiments et constructions accessoires

- Garage, abri d'auto ou remise 20 \$
- Modification et agrandissement 10 \$
- Court de tennis 10 \$
- Clôture, mur, haie, balcon, patio 10 \$

- 4) Certificat d'autorisation
- changement d'usage ou de destination 25\$
 - déplacement et démolition 50\$
- tous les frais occasionnés à la municipalité et/ou aux entreprises d'utilités publiques pour faciliter le déménagement d'un bâtiment sont à la charge du requérant
- carrière, «gravière» ou sablière 100\$
 - enseigne 25\$
 - abattage d'arbres 0\$
 - coupe forestière 50\$
 - ouvrage dans la rive 50\$
 - piscine 10 \$
 - travaux de déblai et de remblai 25\$
 - accès à l'emplacement ou aménagement d'un espace de stationnement 10\$
 - installation septique 50\$
 - Captage des eaux souterraines (puit privé) 50\$
- 5) Certificat d'autorisation temporaire
- usage provisoire 15\$
 - bâtiment temporaire 25\$
 - vente de garage 5\$
- 6) Prolongation d'un permis ou certificat Coût initial du permis
- 7) Dérogation Mineure 200\$